



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE DE VOIRIE REGLEMENTANT LA CIRCULATION RUE DU MAQUIS SURCOUF / ROUTE DE BERNAY

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU le Code de la Route,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU l'article 610-5 du code Pénal,

VU la demande écrite de l'entreprise BOUYGUES représentée par Monsieur Antoine MARIE en date du 11 Décembre 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux de création d'un branchement d'assainissement, au droit du 68 Route de Bernay sur la D810 (jonction rue du Maquis Surcouf), à Pont-Audemer.

ARRETE

Article 1 : L'entreprise BOUYGUES est autorisée à occuper le domaine public afin de réaliser les travaux cités ci-dessous sis 68 Route de Bernay sur l'emprise de la D810 à Pont-Audemer, **à compter du mardi 6 Janvier 2026 pour une durée de trois jours.**

Article 2 : Durant la période de travaux, le stationnement sera interdit à hauteur de la zone de chantier et la circulation sera alternée par feux tricolores afin que l'entreprise BOUYGUES puisse réaliser les travaux cités ci-dessus.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR, Monsieur MARIE Antoine et l'entreprise BOUYGUES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 18 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires
générales

Christophe CANTELOUP

